



Communiqué
Service presse et relations médias
presse@reims.fr - www.reims.fr/espace-presse
Tél. : 03 26 77 74 75

Eglise Saint-Maurice : une souscription publique pour la restauration de la façade et du vitrail principal

Reims, lundi 27 février 2017. **Dans le sillage des opérations pour la Porte Mars et la fontaine Subé, la ville de Reims a lancé une souscription publique pour la restauration d'un monument rémois voisin de l'entrée du collège des Jésuites : l'Eglise Saint-Maurice. Il est possible de donner pour soutenir les travaux de restauration de la façade et du vitrail principal de cette église : par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine pour les particuliers, ou en contactant la mission mécénat de la ville de Reims pour les entreprises.**

La restauration de la façade occidentale et du vitrail central de l'église Saint-Maurice va redonner tout son éclat à la place Museux puisque les façades du collège des Jésuites sont désormais rénovées et que les palissades de chantier vont être prochainement enlevées. Finalement, le programme pluriannuel de restauration de l'église Saint-Maurice (il est planifié jusqu'en 2018) va parachever la restauration de l'ensemble de l'îlot composé par le campus de Sciences Po (sur le site du collège des Jésuites) et la Maison de la vie associative.

L'église Saint-Maurice

La fondation de cette église remonterait aux origines de la chrétienté à Reims ou le passage de l'apôtre des Gaules Saint-Martin, à Reims, en l'an 385. Au Moyen Age, en 1124, sous l'impulsion de l'archevêque de Reims, Raoul Le Vert, elle est occupée partiellement par des bénédictins de l'abbaye de Noirmoutiers qui entreprennent son agrandissement. Le cimetière de l'époque correspond d'ailleurs à l'emprise actuelle de la place Museux. Par bulle papale, le 7 mars 1615, les Pères Jésuites voient cette église rattachée au collège des Jésuites. S'ensuivront de nouveaux agrandissements (chœur, sanctuaire, sacristie et chapelle latérale nord). A l'expulsion de l'ordre (1764), la paroisse devient propriétaire du bâtiment. Après l'impact de plusieurs périodes troubles (Révolution française, la Terreur, la guerre austro-hongroise), le conseil municipal décide en 1866 de reconstruire l'église. Une nouvelle reconstruction – en 1962 et 1963 cette fois – est nécessaire suite à l'incendie du clocher en 1942. D'où la création du fronton triangulaire encore visible aujourd'hui. Cette église du quartier Saint-Remi mêle donc divers styles architecturaux témoins de sa longue histoire : art roman, art gothique flamboyant et style d'inspiration baroque, témoin de la prestigieuse présence des Jésuites.

Les travaux

Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine est l'un des axes majeurs de la politique culturelle de la ville de Reims. La réorientation du mécénat impulsé par la ville de Reims, en priorité vers des projets concernant le patrimoine, en est l'illustration. L'urgence est avérée pour l'Eglise Saint-Maurice dont l'état de dégradation est très important, notamment concernant les façades et les vitraux, côté place Museux.

Une première étape de travaux est prévue de janvier à septembre 2017 pour la restauration et la révision de la façade occidentale : pierres de taille, remise en état des vitraux et des portes en bois, toitures (charpentes et couverture) côté place Museux. Le coût de la restauration de la façade occidentale et de son vitrail principal est estimé à plus de **233 000 €**. La restauration et la révision de la façade rue Saint-Maurice, prévues ensuite et jusqu'à fin 2018 porteront le budget global de l'opération de restauration de l'église Saint-Maurice à plus de 850 000 €.



Façade de l'église Saint-Maurice, de style Louis XII

Photos : Jacques Driol © ville de Reims



Détail du vitrail principal avec, au 1^{er} plan, saint Maurice (à g.) et, à sa droite, un officier de la légion thébaine.

Donner

Tout le monde peut être mécène, **sans minimum de contribution**. La souscription s'adresse en effet à tout particulier et toute entreprise avec la possibilité de bénéficier de crédits d'impôts allant de 60 à 75 % du montant du don. Les particuliers peuvent aussi bénéficier de crédit d'impôts.

Je suis une entreprise, je prends contact avec la mission mécénat de la Ville de Reims, mecenat@reims.fr, 03.26.24.54.16, ou avec le directeur des finances, Luc PELISSERO – 03.26.06.94.26 – luc.pelissero@mairie-reims.fr

Je suis un particulier, deux possibilités :

- **soit directement en ligne** sur le site de la Fondation du Patrimoine en suivant le lien www.fondation-patrimoine.org/32421 ou grâce au flashcode suivant



- **soit par coupon-réponse et chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine** « Travaux de restauration de l'église Saint-Maurice » (bon de souscription disponible à la Galerie de culture de Reims et sur www.reims.fr, chèque à envoyer à la Fondation du Patrimoine – 25, rue Libergier – 51100 Reims).